



GUIDE DE LA MOBILITE TERRITORIALE 2014



La Maison de l'Emploi



Qui sommes nous?

Nous sommes un projet de territoire, un outil d'observation, de partenariat et d'ancrage du service public territorial de l'emploi.

Nous faisons le lien entre les décideurs, les acteurs et les dispositifs afin que chacun soit en capacité d'analyser le territoire et de construire des partenariats et des projets qui répondront aux besoins de tous.

Nos missions ?

En 2011 l'association de gestion de la Maison de l'emploi du Pays Sancerre Sologne a organisé des journées « Découvertes des Métiers » (hôtellerie, restauration, métiers du funéraire...), et des matinées « Petits Déjeuners Entreprises » afin de promouvoir le contrat de professionnalisation.

Nos actualités ?

En lien avec notre site internet (www.maisondelemploi-sancerresologne.fr), nous avons créé une page Facebook afin d'informer au mieux les demandeurs d'emplois, les entreprises et les porteurs de projets dans leurs différentes démarches.

Depuis le dernier trimestre 2013, nous publions une newsletter socio-économique du territoire afin de communiquer les chiffres clés de l'économie locale, les informations importantes à retenir ainsi que les manifestations organisées.

Le projet de création de la Vitrine des Métiers a vu le jour lors de ce dernier trimestre et permet la présentation des différents métiers et services et l'accueil de toutes les personnes à la recherche d'informations sur l'orientation ou la reconversion.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements !



La Maison de l'Emploi du Pays Sancerre Sologne a souhaité se mobiliser sur un sujet important : **la mobilité**.

Vous êtes demandeur d'emploi, jeune suivi ou non par la Mission Locale, en recherche de solutions de transport, d'aides financières ou tout simplement de conseils?

Ce guide à destination du grand public est voué à lever les freins liés à la mobilité vers l'emploi, en présentant toutes les aides en ce qui concerne les déplacements individuels ou collectifs, l'acquisition ou l'entretien de tous les véhicules, qu'ils aient deux ou quatre roues.

Parcourez celui-ci et rendez-vous à la maison de l'Emploi pour plus de renseignements !

SOMMAIRE

Page 4 : Les transports en commun

Page 5 : Les aides au permis de conduire

Pages 6 à 8 : Les autres aides financières

Page 9 : Les deux roues

Page 10 : Le Covoiturage et l'Auto partage

Page 11 : Le transport des personnes à mobilité réduite



LES TRANSPORTS EN COMMUN

De nombreuses communes sont desservies par le réseau LIGNES 18 DU Conseil Général.

Les tarifs sont uniques pour tous les trajets : 2€ plein tarif et 1€ demi-tarif (membres de familles nombreuses, demandeurs d'emplois, allocataires RSA et étudiants).

Si vous êtes élève ou étudiant résident du cher et effectuant un stage dans le département, le Conseil Général vous offre la gratuité de vos trajets.

Plus de renseignements sur le site www.cg18.fr

TER Centre SNCF

0800.83.59.23 du lundi
au samedi de 6h à 20h

« Allô Lignes 18 »

0800.10.18.18 du lundi
au vendredi de 7h à
20h et le samedi de 8h
à 12h et de 13h30 à
18h.

Des lignes desservent la région Centre et des cars TER desservent certaines gares ferroviaires.

Possibilité de transporter gratuitement par voie de chemin de fer votre vélo. (Offre TER + Vélo)

Tarifs et abonnements sont adaptés à vos déplacements (domicile-travail), et à votre statut (cartes TER BAC et TER APPRENTIS)

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur vos trajets dans les transports en communs de la région Centre sur le site www.jvmalin.fr mais aussi à la Gare SNCF de Cosne sur Loire (Place de la Gare 58200 COSNE SUR LOIRE Ouverte du lundi au vendredi de 5h15 à 12h 50 et de 13h20 à 20h15, le samedi de 6h45 à 13h50 et de 14h20 à 20h15 et le dimanche et jours fériés de 7h à 13h50 et de 14h20 à 20h15)

LES AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE



LE PERMIS À 1€

Il s'agit d'un prêt destiné aux jeunes entre 16 et 25 ans dont les intérêts sont pris en charge par l'Etat. Cela permet de passer le permis B (véhicules légers) ou le permis A (motocyclettes de plus de 125 cm³).

Après avoir choisi une auto-école partenaire, un parent âgé de plus de 18 ans doit contracter le prêt auprès d'un établissement bancaire. L'enveloppe accordée va de 800€ à 1200€ et les mensualités n'excèdent pas 30€.

LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Destinée aux jeunes de 18 à 25 ans sans ressources personnelles ou familiales, cette aide consiste en une prise en charge par la municipalité du lieu de résidence d'une partie du coût de la formation en contrepartie d'une activité d'intérêt collectif (40 à 50 heures) effectuée dans une structure identifiée.

Liste des auto-écoles partenaires et renseignements complémentaires sur
www.permisdeconduire.gouv.fr

AIDE AU PERMIS DU FDAJ

Le Fonds d'Aides aux Jeunes et le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes interviennent auprès des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité.

Pour constituer un dossier de demande d'aide, vous devez être sans ressource ou avec des ressources inférieures à 50% du SMIC. Une aide partielle au financement du permis B est possible (457€), à la condition que le demandeur puisse justifier d'un contrat de travail, d'une promesse d'embauche ou d'une entrée en formation qualifiante. Le demandeur devra être titulaire du code et le permis devra être absolument nécessaire dans le cadre de ce futur emploi.

Le versement éventuel est décidé par une commission, sous réserve de satisfaire au règlement intérieur départemental et effectué à l'auto-école.

Documents à télécharger sur le site www.amf.asso.fr.
Contacter votre commune de résidence pour plus de détails.

AIDE A LA MOBILITE DU FIPJ

Une aide à la mobilité peut être apportée par le Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ), pour les jeunes âgés de 16 à 17 ans résolus, engagés dans le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) et rencontrant des difficultés financières.

**Mission Locale du
Pays Sancerre Sologne**
27 avenue de la Gare
18700 AUBIGNY SUR NERE

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA REGION CENTRE

Destinée aux jeunes de 18 à 25 ans accompagnés par la Mission Locale de la région Centre et pour qui, l'obtention du permis facilite l'accès à l'emploi ou une formation. Cette aide de 200€ est cumulable avec d'autres aides au permis de conduire et mise en œuvre par les conseillers de la Mission Locale pour les jeunes qu'ils accompagnent. Elle peut aller jusqu'à 400€ dans certaines conditions. Le jeune doit impérativement être inscrit dans une auto-école.



LES AUTRES AIDES FINANCIERES

Si vous êtes inscrit en tant que demandeur d'emploi.

Demandeur d'emploi inscrit en catégorie 1, 2, 3, 4 « stagiaire de la formation professionnelle » ou CSP, 5 « contrat aidé » vous êtes : **non indemnisé** ou **indemnisé au titre d'une allocation de chômage dont le montant est inférieur ou égale à celui de l'ARE minimale.**

L'entretien d'embauche, le concours public, la prestation intensive, l'emploi repris ou la formation suivie doit être situé à plus de 60km aller-retour ou à 2 heures de trajet aller-retour de votre domicile.

Cela doit concerner un CDI, un CDD ou un contrat de travail temporaire de 3 mois consécutifs minimum. Les contrats à temps partiel sont également éligibles. Pour une formation, cette dernière doit être financée ou co-financée par Pôle Emploi ou financée par un OPCA.

Frais de déplacement : prise en charge à hauteur de 0.20€/km x nombre de km parcourus aller-retour ou par des bons SNCF.

Frais de repas : Forfait de 6€ par jour. Si les frais sont pris par un autre organisme, Pôle Emploi n'intervient pas.

Frais d'hébergement : Plafond de 30€/nuitée dans la limite des frais que vous engagez et sur présentation des justificatifs.

Vous pouvez bénéficier de l'aide à la mobilité, tout type de prise en charge confondu dans la limite d'un plafond annuel de 5.000€

La demande d'aide doit être déposée:

- Avant votre entretien d'embauche ou au plus tard dans un délai de 7 jours après l'entretien
- Au plus tard dans le mois qui suit votre reprise d'emploi ou votre entrée en formation.

Le **Réseau S.A.M (Solidarité Accueil Mobilité)** propose un hébergement bénévole dans plus de 120 villes en France si vous êtes à la recherche d'un emploi et si vous avez un entretien, ou des tests à passer loin de chez vous. Il met en relation, par l'intermédiaire de relais locaux, des demandeurs d'emploi qui ont des rendez-vous en dehors de leur région, avec des familles d'accueil bénévoles habitant à proximité du lieu de l'entretien.

Les demandeurs doivent s'adresser au relais S.A.M le plus proche de leur domicile. Ce dernier entre en contact avec le relais de la ville d'accueil qui se charge de trouver un accueillant bénévole. Une participation de 10€ (pour une ou deux nuitées) est demandée à l'accueilli comme participation aux frais de fonctionnement S.A.M.

Conditions, renseignements
et demandes d'aide:

Pôle Emploi

27 avenue de la Gare

18700 AUBIGNY SUR NERE

3949

www.pole-emploi.fr

Solidarité Accueil Mobilité

www.reseau-sam.fr



Si vous êtes intérimaire.

Le **FASTT** (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) propose des services pour faciliter la mobilité aux intérimaires ayant des difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail.

Vous pouvez ainsi bénéficier de la mise à disposition d'un véhicule sous 48 heures pour 10€ par jour. Le FASTT prend en charge le reste du coût de la location. Le prix comprend l'assistance et l'assurance, pour des trajets domicile- travail allant jusqu'à 100 kms.

Le FASTT propose aussi des solutions de crédit pour l'acquisition d'un véhicule à des taux se situant dans la fourchette basse du marché.

Le montant est compris entre 1600 et 10 000 euros pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion et la durée des prêts varie de 12 à 60 mois en fonction de la capacité de remboursement du bénéficiaire.

Informations pratiques et modalités d'accès au 0800.28.08.28 ou sur www.fastt.org.

Si vous êtes apprenti dans le domaine du bâtiment, travaux public.



PRO BTP, organisme de protection sociale au service des professionnels du bâtiment peut vous aider.

En effet, PRO BTP peut vous verser jusqu'à 800€ pour passer votre permis. Ce montant varie en fonction des ressources annuelles de votre foyer fiscal.

De même, si vous souhaitez acquérir un premier véhicule, PRO BTP peut vous aider à en financer l'achat au moyen d'un prêt jusqu'à 4000 € pour une voiture et jusqu'à 2000 € pour une deux roues.

Les remboursements s'effectuent sur 4 ans par mensualités constantes.

C'est l'administration du CFA ou de l'organisme de formation qui vous remet les dossiers de demandes d'aides et qui vous aident à les remplir.

Précisions et conditions sur le site www.probtp.com ou au numéro vert 0800.881.832



Découvrez aussi LE CHEQUIER REGIONAL VERS L'EMPLOI.

La Région Centre a souhaité promouvoir et faciliter l'usage des transports collectifs pour les personnes à la recherche d'un emploi.

L'accord conclu entre la Région Centre, la SNCF et le Pôle Emploi a donné naissance au chéquier régional vers l'emploi.

Si vous êtes demandeur d'emploi inscrit auprès d'un Pôle Emploi et si vous résidez en région Centre, vous pouvez retirer un chéquier de réductions contenant 20 chèques valables un an, auprès de votre agence Pôle Emploi.

Vous bénéficierez alors, de la **gratuité totale, en 2ème classe dans tous les trains** (hors TGV et INTERCITES à réservation obligatoire) **et autocars TER Centre** circulant en région Centre.

Pour aller + loin : <http://www.ter-sncf.com/>

Le chéquier régional vers l'emploi, qu'est-ce que c'est ?

La Région Centre a souhaité promouvoir et faciliter l'usage des transports collectifs pour les personnes à la recherche d'un emploi

L'accord conclu entre la Région Centre, la SNCF et Pôle Emploi a donné naissance au chéquier régional vers l'emploi mis en place depuis le 1er février 1999

Depuis le 1er septembre 2005, ce chéquier permet la délivrance de titres de transport gratuits

Il constitue pour les demandeurs d'emploi de la région Centre une aide à la mobilité pour les nombreux déplacements occasionnés par leurs démarches

- . **Les chéquiers de réduction sont fournis par les agences Pôle Emploi**
Ils comportent 20 chèques et sont valables 1 an
- . **Les billets émis sont valables pour une durée de 1 jour**

Informations complémentaires sur le retrait de ce chéquier :

Pôle Emploi

27 avenue de la Gare

18700 AUBIGNY SUR NERE

3949

Pour toutes demandes de renseignements sur les horaires, informez-vous auprès des guichets des gares, des boutiques SNCF, ou contactez TER Centre **au 0800.83.59.23**



LES AUTOS DU CŒUR

Une voiture vous est indispensable pour travailler ?

Si vous êtes dans une situation difficile actuellement, vous pouvez profiter moyennant une faible contribution de l'un de leurs véhicules en stock.

Renseignements et modalités sur le site www.lesautosducoeur.fr

ou au **02.47.23.93.96**

LES 2 ROUES



Le **FASTT** (Fonds d'Action Sociale du travail temporaire), en partenariat avec des associations propose sur certains départements un service de location de vélo à 1€ par jour et de cyclomoteurs (scooters et mobylettes) pour 2 €par jour maximum.

Vous pouvez utiliser ce service jusqu'à 30 jours par an pour tous vos déplacements domicile-travail.

Pour bénéficier de ce service et vérifier l'éligibilité de votre département, contactez le FASTT au **0800.28.08.28** ou faites une demande sur le site **www.fastt.org**

Qu'ils soient tout terrain, de villes, électriques ou motorisés, de nombreux portails proposent des annonces spécialisées afin de trouver le deux-roues adaptés à ses besoins et ses moyens.

www.123velo.fr
www.troc-velo.com
www.scooters-pas-chers.com

En ce qui concerne le prêt de vélo, la ville de Bourges offre la possibilité à toute personne majeure habitant ou travaillant à Bourges d'emprunter gratuitement un vélo et de le garder chez soi pendant 6 mois. 65 vélos sont ainsi mis à disposition.

A savoir :

La ville de Bourges dispose de deux « Vélo stations », ou abris à vélos fermés par une porte dont l'accès est réservé aux abonnés détenteurs d'une carte. Le système est gratuit et accessible aux habitants de Bourges, de l'agglomération et aux personnes travaillant à Bourges.

Contrats de prêt et renseignements sur le site **www.ville-bourges.fr**



L'AUTO PARTAGE ET LE COVOITURAGE

L'Auto partage

Plutôt que de disposer d'une voiture personnelle qui reste l'essentiel du temps au garage ou sur une place de stationnement, l'utilisateur d'un service d'auto-partage dispose d'une voiture qu'il ne finance que pour la durée de son besoin. Le reste du temps la voiture est utilisée par d'autres membres.

www.livop.fr

Le Covoiturage

Il s'agit de l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passager dont le but est d'effectuer un trajet commun.

www.vadrouille-covoiturage.com

Le Mobilibus

Action financée par le Conseil Général depuis fin 2006, le Mobilibus est destiné aux personnes bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, ASS) domiciliées dans les Cantons de Sancerre, Léré et Vailly Sur Sauldre. Il est mis à disposition sur prescription pour les travailleurs sociaux et médico-sociaux de la Maison des Solidarités Nord, en vue de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes ne disposant pas de moyen de locomotion ou en difficulté pour effectuer des démarches liées à l'emploi, la formation, l'accès aux droits, la santé ou la vie quotidienne. Pour plus de renseignements, s'adresser à la Maison des Solidarités Nord de Sancerre ou Aubigny sur Nère.

Pour les personnes domiciliées à Boulleret ou à proximité, dans le but d'être accompagné dans la réservation et pour tout renseignement pratique, vous pouvez vous adresser au Relais de Service de BOULLERET, RSP BOULLERET, rue de la Poste et au 02.48.72.40.93.



LE TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Tout élève qui, en raison de sa situation de handicap, ne peut pas utiliser les moyens de transport en commun, bénéficie d'un transport individuel adapté entre son domicile et son établissement scolaire dont les frais sont pris en charge. Les frais de transport sont remboursés directement aux familles ou aux intéressés s'ils sont majeurs ou, le cas échéant, à l'organisme qui en a fait l'avance.

C'est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui donne son accord pour bénéficier du dispositif.

Plus d'informations sur le site www.vosdroits.service-public.fr et sur le site www.mdph.fr/

L'AGEFIPH (Association pour la Gestion, la Formation et l'Insertion des Personnes Handicapées) facilite l'intégration professionnelle des personnes handicapées en compensant le handicap lors des déplacements.

Les aides consistent en une participation au coût d'un transport adapté, le financement de la formation du permis de conduire, la participation à l'achat d'un véhicule, et l'aménagement de ce dernier.

Pour établir votre demande, vous pouvez vous faire aider par votre employeur, un conseiller Cap Emploi, Pôle Emploi et le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés.

La Mairie d'Aubigny sur Nère met à votre disposition un véhicule sans chauffeur qui peut vous permettre de transporter des personnes à mobilité réduite, à des tarifs qui sont variables en fonction du temps d'utilisation.

Nous vous invitons à prendre contact avec le CCAS en Mairie qui vous communiquera les informations nécessaires.

CONTACTS UTILES

• AGEFIPH

ABC 2
35 Avenue de Paris
45058 ORLEANS Cedex 1
0811.37.38.39
Fax : 02.38.78.04.41



• ALLO LIGNES 18

(0800.10.18.18)



• CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

21 Boulevard de la République
18031 BOURGES Cedex 9
(0810.25.18.10)



• CAP EMPLOI

18-20 Cours Beauvoir
18022 BOURGES Cedex
(02.48.67.51.51
Fax : 02.48.67.51.52



• CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALES

Place de la Résistance
BP 41
18700 AUBIGNY SUR NERE
02.48.81.50.00
ccas@aubigny-sur-neré.fr



• CONSEIL GENERAL DU CHER

Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant
18000 BOURGES



• **FASTT**

0800.28.08.28



• **LES AUTOS DU CŒUR**

BP 253

37042 AMBOISE Cedex

02.47.23.93.96

Fax : 02.47.30.96.52

lesautosducoeur@yahoo.fr



• **MAISON DES SOLIDARITES CHER NORD**

5 place Chazereau

18700 AUBIGNY SUR NERE

02 18 87 28 00



• **MISSION LOCALE**

Maison de l'Emploi

27 Avenue de la Gare

18700 AUBIGNY SUR NERE

02.48.58.35.91

Fax : 02.48.58.14.00

missionlocale@sancerresologne.fr

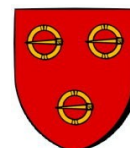


• **HOTEL DE VILLE D'AUBIGNY SUR NERE**

Place de la Résistance

18700 AUBIGNY SUR NERE

02.48.81.50.00



• **HOTEL DE VILLE DE BOURGES**

11 rue Jacques Rimbault

CS 50003

18020 BOURGES Cedex

02.48.57.80.00



• **POLE EMPLOI**

Maison de l'Emploi

27 Avenue de la Gare

18700 AUBIGNY SUR NERE

3949 ou ape.18050@pole-emploi.fr



• **PRO BTP**

19 rue Cousarlon

18000 BOURGES



• **SAMETH DU CHER**

18-20 Cour Beauvoir
18022 BOURGES Cedex
02.48.67.51.59
Fax : 02.48.67.51.52

• **RSP BOULLERET**

Rue de la Poste
BOULLERET
02.48.72.40.93



Votre point de contact
avec toutes les administrations

Retrouvez-nous et plus d'informations encore sur notre site internet www.maisondelemploi-sancerresologne.fr mais aussi sur notre page

facebook

The screenshot shows the homepage of the 'maison de l'emploi du Pays Sancerre Sologne'. At the top left is the logo, a stylized house with a green 'e' inside. To its right is the text 'maison de l'emploi du Pays Sancerre Sologne'. A navigation bar at the top right contains links: 'Nous trouver', 'Attractivité du territoire', and 'Actualité'. Below this is a secondary navigation bar with 'PARTICULIER', 'ENTREPRISE', 'LA MAISON DE L'EMPLOI', and 'NOUS CONTACTER'. The main content area is divided into several sections: 'JE SUIS UN PARTICULIER, je recherche :' with options like 'Un métier', 'Une formation', 'Un emploi', and 'À créer ou reprendre une entreprise'; 'JE SUIS UNE ENTREPRISE, je recherche :' with options like 'Une aide au recrutement', 'Des formations pour mes salariés', 'À transmettre ou développer mon entreprise', and 'Marchés Publics : la clause d'insertion'; 'ÉVÈNEMENTS' featuring a Facebook post from 10 JULIET 2013; and 'ACTUALITÉS' with two news items: 'COUP DE PROJECTEUR !' and 'SEANCES D'INFORMATIONS GRATUITES'. A central image shows the interior of the office with orange chairs and a desk. A sidebar on the right lists various services and partners.

Maison de l'Emploi du Pays Sancerre Sologne

B.P 22

27 Avenue de la Gare

18700 AUBIGNY SUR NERE

Téléphone : 02.48.81.50.41

Télécopie : 02.48.58.76.51